



Validite d'un testament olographe

Par **haubois catherine**, le **14/02/2018** à **14:06**

Peut on contester la validité d'un testament olographe quand l'auteur lègue entre autre un bien déjà donné ? ce testament peut-il être annulé et de quelle façon sur le plan juridique ? Est-ce seulement au notaire de décider de la validité du contenu de l'écrit ? Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **14/02/2018** à **14:25**

un bien déjà donné ? Ca veut dire quoi pour vous ?

Par **youris**, le **14/02/2018** à **15:00**

bonjour,
un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige.
seul un juge a ce pouvoir, il vous faut donc consulter un avocat pour demander l'annulation du testament devant le tgi.
mais même si une clause d'un testament est inapplicable, cela ne rend pas nul le testament pour le reste du testament.
salutations